

Le Réseau FADOQ est le plus important regroupement de personnes de 50 ans et plus au Canada. Il compte 535 000 membres, 16 regroupements régionaux au Québec, 714 clubs et quelque 17 000 bénévoles.

Le Réseau rassemble et représente des bâtisseurs du Québec dans le but de conserver et d'améliorer leur qualité de vie. Il défend et fait la promotion de leurs droits collectifs, valorise leur apport à la société et les soutient par des programmes, services et activités.

Le Réseau est le leader au Canada et à l'international pour assurer un vieillissement actif et de qualité. Les élections fédérales 2019 constituent un point tournant pour atteindre cette cible.

C'est pourquoi, à l'aube du scrutin d'octobre, le Réseau FADOQ demande que les aînés soient placés au cœur des priorités gouvernementales. Des gestes concrets peuvent – et doivent – être posés rapidement.

Il importe d'élaborer une politique nationale du vieillissement visant à intégrer l'ensemble des ministères afin d'éviter le travail en silo. Le Réseau FADOQ invite également nos décideurs politiques à profiter de la prochaine campagne électorale pour réfléchir au rôle de leader que le Canada doit jouer à l'international afin d'affronter les défis qui concernent la qualité de vie des aînés.

Nous demandons que le prochain gouvernement appuie une convention internationale relative aux droits des aînés qui chemine actuellement à l'ONU par l'entremise d'un groupe de travail auquel collabore le Réseau.

À ceux et celles qui aspirent à gouverner le Canada, nous présentons la plateforme électorale du Réseau FADOQ qui se décline en quatre volets : retraite, soutien aux plus démunis, santé et proches aidants. On y trouve des solutions tangibles et rassembleuses aux défis qui nous attendent en tant que société.



REVENDICATIONS ÉLECTIONS

2019

VOLET 1: RETRAITE

VOLET 2 : SOUTIEN AUX PLUS DÉMUNIS

VOLET 3 : SANTÉ

VOLET 4: PROCHES AIDANTS



RETRAITE

Alors que le vieillissement de la population et la pénurie de maind'œuvre comportent de nombreux défis, le Réseau FADOQ considère que le rehaussement de l'âge de la retraite est une solution trop simple à des problèmes plus complexes.

C'est pourquoi nous priorisons l'intérêt des travailleurs en exigeant une meilleure protection des régimes de pensions.

Au Réseau FADOQ, nous misons sur l'importance du libre-choix. Ainsi, les travailleurs d'expérience désireux de prolonger leur carrière doivent avoir la possibilité de le faire, pour autant que le gouvernement mette en place des incitatifs favorisant une plus longue participation au marché du travail.

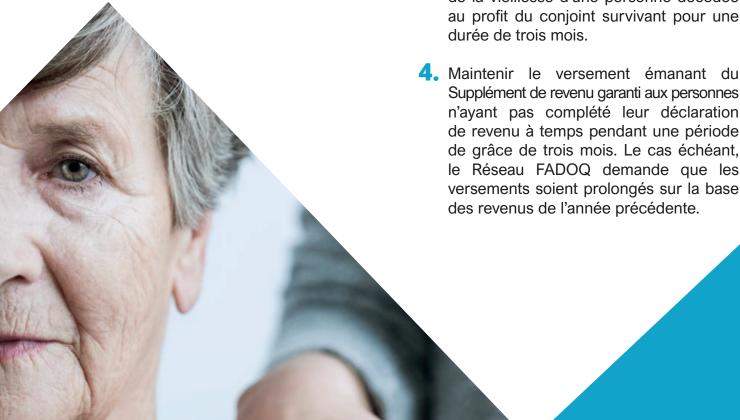
- 1. Maintien de l'âge de la retraite à 65 ans.
- 2. Bonification du montant reçu de la Sécurité de la vieillesse si elle est retirée après 65 ans.
- 3. Modification de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies afin que les déficits des caisses de retraite soient au même niveau de priorité que les créanciers garantis et les banques.



SOUTIEN AUX PLUS DÉMUNIS

Le Réseau FADOQ est préoccupé par la situation de précarité financière que vivent de nombreux aînés. Actuellement. un bénéficiaire de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti a un revenu annuel de 18 177 \$. Cette somme est à peine suffisante pour assurer la couverture des besoins fondamentaux.

- 1. Hausse du montant octroyé par le biais du Supplément de revenu garanti de 50 \$ par mois par aîné.
- Inscription automatique au Supplément de revenu garanti pour l'ensemble des personnes nées avant 1954 ayant droit à cette prestation. Il s'agit d'un bassin de population de plus de six millions de personnes, dont certaines sont privées de sommes importantes sans même le savoir.
- 3. Prolongation des prestations de la Sécurité de la vieillesse d'une personne décédée durée de trois mois.



SANTÉ

Selon les données du Conference Board du Canada, les dépenses totales des provinces en santé totalisaient 167 G\$ en 2017-2018, alors que les transferts fédéraux s'établissaient à 37 G\$ pour la même période.

Il faut donc agir avec empressement afin d'aider les provinces à assumer les coûts toujours grandissants du système de santé. Par ailleurs, le prochain gouvernement doit mettre en place des mesures fiscales qui soulageront les aînés les moins nantis de notre société.

- Augmentation de l'indexation des transferts en santé. Le transfert canadien en matière de santé (TCS) a évolué au rythme d'une indexation fixée à 6 % durant la dernière décennie. Pour 2017-2018, le taux de croissance du TCS s'est limité à 3 %, ou en fonction du taux de croissance de l'économie, selon ce qui est le plus élevé.
- 2. Intégration dans le calcul des transferts en santé d'une variable qui prend en compte le vieillissement de la population.
- 3. Modification du crédit d'impôt pour frais médicaux pour qu'il devienne un crédit d'impôt remboursable et réduction du déductible du crédit d'impôt de 3 % à 1,5 %.



PROCHES AIDANTS

En raison du vieillissement de la population, les proches aidants deviendront de plus en plus nombreux au cours des prochaines années. Pour l'instant, cette réalité touche déjà 24 % de la population québécoise.

Le Réseau FADOQ réclame que le gouvernement fédéral pousse plus loin la réflexion sur les difficultés quotidiennes que vivent les proches aidants.

- Prolongation de la période de prestation d'assurance-emploi jusqu'à un maximum de 52 semaines afin de protéger l'emploi des proches aidants. Actuellement, cette prestation est de 15 semaines pour les proches aidants d'adultes, de 26 semaines pour les prestations de compassion et de 35 semaines pour les proches aidants d'enfants.
- 2. Modification du crédit pour aidants naturels afin que cette mesure fiscale devienne un crédit d'impôt remboursable





4545, avenue Pierre-De Coubertin Montréal (Québec) H1V 0B2 1 800 828-3344 - info@fadoq.ca fadoq.ca